

**Vers une coexistence entre les autochtones
et l'industrie forestière :**

**Un mémoire basé sur une recherche doctorale en
foresterie à l'Université Laval**

Mémoire présenté à la

Commission d'étude sur la gestion
de la forêt publique québécoise

Stephen Wyatt, Ph. D.
835 avenue Painchaud
Québec (Québec) G1S 4L6

Tél. : (418) 686-1634
Email : swyatt@mediom.qc.ca

La forêt, la foresterie et les Premières Nations

Les forêts du Québec sont d'une grande importance pour la société québécoise, l'industrie forestière, l'économie nationale et les Premières Nations ; les occupants traditionnels de ces territoires. Au cours des vingt-cinq dernières années, les Premières Nations ont pris une part grandissante à l'aménagement forestier et au débat public entourant la gestion de la forêt. Malheureusement, leurs relations avec l'industrie forestière n'ont pas toujours été harmonieuses et le Québec a été témoin de barricades routières, de batailles juridiques et de longues négociations politiques. Néanmoins, les communautés autochtones, l'industrie forestière et les gouvernements (provincial et fédéral) ont réussi à établir des ententes et des partenariats pour faire avancer l'exploitation forestière.

Au Québec, la gestion de la forêt et l'avenir des Premières Nations sont intimement liés. La plus grande partie de la forêt publique est sur des territoires revendiqués par les communautés autochtones, et sur lesquels elles ont souvent des droits de chasse ou de pêche. Plusieurs de ces communautés sont en milieu forestier et la foresterie offre une voie importante pour leur développement économique. De plus en plus, les compagnies forestières reconnaissent la réalité de la présence autochtone et établissent leurs propres processus de consultation, souvent allant plus loin que les exigences introduites dans la Loi sur les forêts en mai 2001. Mais, le désir d'avancer dans la participation autochtone en foresterie, tant pour les Premières Nations que pour les compagnies et la société québécoise, exige qu'on comprenne les attentes autochtones envers l'industrie forestière et envers la gestion de la forêt.

Une recherche doctorale en Haute-Mauricie

Ce mémoire est basé sur une recherche doctorale entreprise au sein de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval entre 1998 et 2004¹. Par ce projet de recherche, j'ai cherché à comprendre les facteurs qui peuvent conduire à un partenariat entre les autochtones et l'industrie forestière, ou qui peuvent nuire à leurs bonnes relations. Afin d'aller au fond des relations entre l'industrie et les autochtones, j'ai adopté une méthodologie exploratoire et une étude de cas d'une seule communauté, les Atikamekw de Wemotaci, et de deux compagnies forestières en Haute-Mauricie. En particulier, j'ai examiné les paradigmes forestiers propres à

¹ La thèse de doctorat est disponible à www.theses.ulaval.ca/2004/21721/21721.pdf

chaque groupe ; c'est-à-dire leurs systèmes de valeurs, de connaissances et de pratiques qui dirigent leur compréhension et leur utilisation des territoires forestiers. Au cœur de la recherche sont cinq sous-études complémentaires : l'occupation historique du territoire par chaque groupe; la collaboration entre l'industrie et les Atikamekw; l'occupation contemporaine Atikamekw du territoire; les processus de consultation entre les groupes; et les entrevues avec des membres de chaque groupe. Deux de ces études présentent un intérêt particulier pour la Commission : les processus de consultation et la collaboration entre l'industrie et les Atikamekw.

Des relations entre les Atikamekw et l'industrie forestière

La Mauricie est le territoire ancestral des Atikamekw, qui le nomment *Nitaskinan* (notre territoire). Les Atikamekw ont suivi un mode de vie semi-nomadique jusqu'au début du vingtième siècle, vivant la plus grande partie de l'année sur les territoires familiaux et se rassemblant sur quelques sites particuliers, dont Wemotaci, en été. Depuis l'arrivée des Européens dans les années 1700, les Atikamekw ont eu besoin de s'adapter aux changements tels que la traite des fourrures, les missionnaires, le chemin de fer, les barrages hydroélectriques et l'industrie forestière. Cette industrie apportait de nouvelles opportunités d'emploi aux Atikamekw, et depuis vingt ans ils participent de plus en plus à l'aménagement et à l'exploitation forestière. En 1995, les Atikamekw se sont associés avec deux compagnies forestières, Gérard Crête et fils et Cartons St-Laurent inc. (maintenant Smurfit-Stone) pour établir la scierie *Tackipotcikan* dans les environs de Wemotaci.

Les processus de consultation entre l'industrie et les Atikamekw

La consultation du public est devenue un élément incontournable pour la gestion forestière au Québec, comme ailleurs dans le monde. Des modifications apportées à la Loi sur les forêts en 1993 et en 2001 ont établi des exigences en consultation, mais Crête, Smurfit-Stone et d'autres compagnies en Haute-Mauricie ont introduit des processus de consultation avec les Atikamekw qui vont encore plus loin. Les compagnies fournissent aux Atikamekw les plans d'intervention forestière en leur demandant d'identifier les sites qui devraient être protégés lors de la coupe. Les compagnies et les Atikamekw collaborent pour développer des normes pour harmoniser la coupe forestière et l'occupation Atikamekw. De plus, avec un soutien financier du

gouvernement et de l'industrie, les Atikamekw ont établi une équipe forestière pour faciliter les consultations et pour développer les compétences nécessaires pour échanger avec l'industrie. En maintenant les bonnes relations avec les Atikamekw, ces processus de consultation aident l'industrie à s'assurer un accès à la forêt. Également, les Atikamekw ont l'opportunité de modifier les pratiques forestières et gagnent une mesure de contrôle sur l'exploitation du territoire.

Par contre, ces processus ne garantissent pas des relations harmonieuses. Les Atikamekw ont peu de possibilités de modifier la détermination des volumes de bois ou des aires de récolte. Les connaissances Atikamekw concernant le territoire ne sont pas bien intégrées aux processus de consultation établis par l'industrie, tandis que les cartes et les systèmes d'information géographique utilisés par les forestiers sont mal adaptés aux préoccupations concernant les valeurs et le mode de vie Atikamekw. La recherche démontre que les Atikamekw ont leurs propres systèmes de gestion et de consultation, fondés sur le rôle du *ka nikantic*, la personne responsable pour la coordination des activités de divers utilisateurs d'un territoire familial. Les Atikamekw possédant des connaissances particulières sur la forêt assistent rarement aux consultations avec les compagnies forestières. En somme, on remarque que les processus de consultation permettent aux Atikamekw d'influencer l'aménagement forestier, mais qu'ils représentent un système de gestion où la responsabilité de gestion demeure avec l'industrie, plutôt qu'avec les Atikamekw.

La collaboration entre les Atikamekw et l'industrie forestière

Le développement de l'industrie forestière a également amené l'industrie et les Atikamekw à collaborer en établissant des relations d'affaires, voire des partenariats. Commencant dans les années 1940, des Atikamekw ont travaillé pour les compagnies forestières à titre de bûcherons ou de draveurs. En 1982 les Atikamekw ont établi les Services forestiers Atikamekw Aski (SFAA) pour faire les travaux sylvicoles à titre de sous-traitants pour les compagnies forestières. Depuis ce temps, les SFAA ont collaboré avec l'industrie en entreprenant la planification, la construction de chemins, la récolte, le reboisement et d'autres activités d'aménagement forestier, tout en favorisant l'emploi des Atikamekw. Les SFAA sont également responsables de la gestion d'une partie de la Réserve forestière 42-99 et ils ont développé et appliqué de nouvelles pratiques pour harmoniser les attentes Atikamekw avec les besoins de l'industrie. Les

relations d'affaires entre l'industrie et les SFAA ont donné aux Atikamekw des nouveaux emplois, une partie des retombées économiques ainsi que l'opportunité de participer à la gestion du territoire forestier. Pour leur part, les compagnies forestières ont amélioré leurs relations avec les communautés Atikamekw contribuant ainsi à la stabilité de leur approvisionnement.

Les relations d'affaires existantes entre les SFAA et l'industrie ont également contribué au projet de la scierie *Tackipotcikan*, un partenariat dans lequel les Atikamekw sont majoritaires. Depuis le début des discussions en 1995, plusieurs scénarios techniques et financiers ont été développés et évalués avant de fixer un plan définitif en 2001. En particulier, les partenaires ont mis en place le Projet de mesures d'harmonisation pour protéger l'utilisation Atikamekw du territoire. Malheureusement, la difficulté de trouver le soutien financier nécessaire et l'éruption du différend sur le bois d'œuvre avec les États-Unis ont mis le projet en veilleuse depuis novembre 2001.

La collaboration entre l'industrie et les Atikamekw démontrent les bénéfices potentiels pour les deux parties. D'une part, les compagnies forestières attestent d'une volonté d'être un bon voisin, favorisant l'emploi, partageant les retombées économiques et tenant compte des préoccupations Atikamekw, tout en essayant d'éviter des conflits qui pourraient nuire à leur approvisionnement. Pour leur part, les Atikamekw bénéficient d'avantages économiques, notamment la création d'emploi, et ils comptent augmenter leur rôle dans la gestion du territoire forestier. Néanmoins, les expériences des SFAA et de la scierie *Tackipotcikan* illustrent les difficultés de cette démarche pour les autochtones. En établissant une entreprise forestière, les Atikamekw font face aux mêmes exigences et aux mêmes défis (réglementaires, financiers et commerciaux) que d'autres compagnies forestières et il y a peu de flexibilité pour faire avancer leurs propres intérêts. Souvent les Atikamekw manquent d'expérience et des compétences nécessaires pour négocier d'égal à égal avec le gouvernement, leurs partenaires et leurs concurrents. Pour les Atikamekw, les partenariats sont également une voie pour atteindre un plus grand contrôle sur la gestion du territoire et sur les pratiques forestières. Il y a cependant peu d'occasions d'apporter des modifications importantes à la portée de la coupe forestière, ce qui peut conduire des membres de la communauté à questionner leur participation à la foresterie. En somme, les relations d'affaires permettent un partage des

bénéfiques économiques, mais elles n'accordent pas aux Atikamekw un rôle significatif dans la gestion du territoire forestier, ce qui est pour eux un enjeu très important.

Les paradigmes forestiers distincts

Les perceptions différentes des Atikamekw et de l'industrie concernant la consultation et les partenariats peuvent être résumées avec le concept de paradigmes forestiers distincts. Un « paradigme forestier » est l'ensemble des valeurs, des principes et des systèmes de gestions liés à la forêt qui est partagé par les membres d'un groupe et qui est le fondement de leurs décisions et de leurs actions concernant la forêt. Il nous permet de considérer la manière dont un groupe comprend la forêt et la façon dont ils prennent leurs décisions quant à son utilisation. Les cinq études dans cette recherche doctorale m'ont permis d'élaborer une série de caractéristiques de ces deux paradigmes forestiers; des éléments qui aident à comprendre pourquoi des consultations et des partenariats ne donnent pas toujours les résultats escomptés.

Le paradigme forestier industriel est fondé sur l'aménagement scientifique de la forêt, notamment pour le rendement soutenu des matières ligneuses (voir le tableau 1). Les compagnies forestières ont des responsabilités particulières pour l'aménagement forestier et elles aident les Atikamekw à participer à l'industrie forestière, cherchant à inclure les connaissances Atikamekw dans les systèmes de planification et de gestion. Cependant, l'aménagement pour des valeurs autres que la matière ligneuse, par exemple l'occupation Atikamekw, est habituellement traité comme une contrainte à l'exploitation commerciale de la forêt.

Pour les Atikamekw, leur paradigme s'exprime mieux dans leur propre langue, qui est encore la langue courante à Wemotaci (voir le tableau 2). *Aski* indique « la terre mère », incluant tous les éléments de la biosphère (vivant, non-vivant et humain). La forêt et le territoire sont *notcimik*, qui inclut l'écosystème forestier et qui signifie « là d'où je viens ». *Tipahiskan* est un système de gestion tandis que *nehirowisw* souligne une personne ayant les connaissances et les aptitudes nécessaires pour vivre de façon autonome en *notcimik*. Les Atikamekw acceptent l'exploitation forestière comme une façon d'utiliser *notcimik* et d'être *nehirowisiw*, mais il s'attendent à ce que la foresterie soit respectueuse d'*aski* et à ce qu'ils aient un rôle au sein de la gestion de la forêt.

Tableau 1

Le paradigme industriel pour la forêt de la *Haute-Mauricie*

Le paradigme industriel est fondé sur l'aménagement scientifique de la forêt mauricienne, notamment pour le rendement soutenu des matières ligneuses. L'aménagement forestier est distinct de l'aménagement des ressources fauniques, hydrauliques ou récréotouristiques. Les compagnies forestières utilisent la technologie de fine pointe pour les inventaires forestiers, la modélisation de peuplements, la cartographie et la planification afin d'optimiser l'efficacité des opérations d'exploitation et de sylviculture. Elles aident les Atikamekw à participer à l'industrie forestière et elles cherchent à inclure les connaissances Atikamekw dans les systèmes de planification et de gestion. Cependant, les compagnies sont obligées de récolter le plein volume de bois qui leur est attribué en accord avec les calculs gouvernementaux du rendement soutenu. L'aménagement pour des valeurs autres que la matière ligneuse, par exemple l'occupation Atikamekw, est habituellement traité comme une contrainte à l'exploitation commerciale de la forêt. De plus, les compagnies forestières opèrent dans un marché concurrentiel qui les pousse à optimiser la productivité et à minimiser les coûts.

- La **forêt** est une ressource à gérer pour fournir du bois et d'autres produits.
- Certains **sites** dans la forêt sont importants pour les personnes, mais la forêt n'est pas significative pour leur **identité**.
- La formation professionnelle et scientifique donne des **connaissances** pour la gestion.
- Les **pratiques forestières** sont conformes aux règles et pourraient être modifiées pour répondre aux intérêts Atikamekw.
- Les **buts de la foresterie** incluent le rendement soutenu en bois et le développement économique.
- Les compagnies forestières ont des **responsabilités historiques** pour l'aménagement et l'exploitation.
- Le **régime forestier** définit des responsabilités industrielles et gouvernementales.
- L'industrie a un **pouvoir** important et ses **droits** sont confirmés dans les contrats.
- La foresterie **contemporaine** évolue pour englober la gestion d'autres usages et valeurs.

Tableau 2
Le paradigme Atikamekw pour *Nitaskinan*

Le paradigme Atikamekw est fondé sur l'occupation de *Nitaskinan* et il s'exprime mieux dans la langue Atiakemekw. *Aski* indique « la terre mère », incluant tous les éléments de la biosphère (vivant, non-vivant et humain). La forêt et le territoire sont *notcimik*, qui inclut l'écosystème forestier et qui signifie « là d'où je viens ». *Tipahiskan* est un système de gestion intégrant les territoires familiaux, les connaissances traditionnelles et les processus de consultation et de communication. *Nehirowisw* souligne l'autonomie, telle qu'une personne ayant les connaissances et les aptitudes nécessaires à vivre en *notcimik*, ou la capacité de la nation Atikamekw de se gérer. Ces éléments sont des caractéristiques de l'occupation actuelle du territoire par les Atikamekw, ils sont traditionnels et contemporains. Les Atikamekw acceptent l'exploitation forestière comme une façon d'utiliser *notcimik* et d'être *nehirowisw*. Mais, ils s'attendent à ce que les pratiques forestières soient respectueuses d'*aski* (par exemple, en maintenant la biodiversité de l'écosystème) et de *tipahiskan*. Surtout, le paradigme exige une reconnaissance du rôle des Atikamekw et de leurs propres systèmes au sein de la gestion de la forêt.

- Les Atikamekw sont intimement liés à l'*aski* par leur occupation du **territoire forestier**.
- *Notcimik* est un élément de leur **identité** personnelle et communale.
- Les **connaissances** Atikamekw sont transmises par la vie en *notcimik*, par les récits et par la langue.
- **Les pratiques** en *Nitaskinan* maintiennent le mode de vie, les connaissances et la langue Atikamekw.
- **Les buts de la foresterie** incluent le développement comme une façon d'occuper *Nitaskinan* et d'être *nehirowisw*.
- **Histoire**; les Atikamekw ont intégré les pratiques euro-canadiens à leur mode de vie.
- Le **système Atikamekw de gestion du territoire** fait partie de leur structure sociale.
- Les Atikamekw souhaitent plus de **pouvoir** et la reconnaissance de leurs **droits** au *Nitaskinan*.
- La **société contemporaine** Atikamekw englobe des éléments traditionnels et modernes.

La reconnaissance de paradigmes distincts suggère que la gestion forestière doit tenir compte de deux façons différentes de comprendre le territoire et de déterminer son utilisation. Il sera difficile pour un système de gestion enraciné dans le paradigme industriel de répondre pleinement aux préoccupations Atikamekw. Par contre, la présence de paradigmes distincts ne conduit pas nécessairement à l'échec des relations entre les Atikamekw et l'industrie. Elle démontre plutôt le besoin pour des structures et des techniques innovatrices qui pourraient intégrer des approches traditionnelles et industrielles, tout en répondant à divers objectifs. Les deux groupes reconnaissent qu'il existe des différences et ils ont essayé d'en tenir compte dans leurs plans pour la scierie *Tackipotickan*. Mais leur marge de manœuvre était relativement restreinte et un seul projet ne peut pas répondre à toutes leurs attentes.

Favoriser la coexistence entre les autochtones et l'industrie forestière

Faire avancer la participation autochtone en foresterie, et la coexistence entre l'industrie et les Premières Nations, nécessite que le cadre de gestion forestière tienne compte des attentes autochtones envers l'industrie forestière et envers la gestion de la forêt. Mes recherches donnent quelques pistes pour favoriser la coexistence, tout en reconnaissant que les solutions magiques n'existent pas.

➤ ***Bonifier la participation autochtone dans la gestion forestière***

Une participation autochtone dans toutes les étapes de la gestion forestière est essentielle pour créer une foresterie qui tient compte du paradigme forestier autochtone. Cette participation doit commencer avec la détermination des objectifs de gestion et devrait inclure la confection, la mise en oeuvre et le suivi des plans forestiers. Les modifications de mai 2001 à la *Loi sur les forêts* ont ouvert de nouvelles portes pour une telle participation, mais les résultats restent à voir.

➤ ***Permettre la flexibilité dans l'application de règles***

La coexistence nécessite des structures et des techniques innovatrices qui sont à développer par les communautés autochtones et leurs partenaires dans l'industrie et ailleurs. Les règlements gouvernementaux sont un élément incontournable dans la gestion forestière,

mais ces règles devraient être assez flexibles pour permettre le développement de nouveaux processus et pratiques en réponse aux intérêts des parties concernées.

➤ ***Soutenir financièrement la capacité des Premières Nations en foresterie***

Actuellement, les communautés autochtones ont peu de ressources, humaines ou financières, pour participer à la gestion forestière et pour négocier d'égal à égal avec les compagnies forestières et d'autres intervenants. Un soutien financier afin de développer leurs compétences pourrait aider les communautés, de même que les compagnies forestières qui souhaitent intégrer des connaissances et des préoccupations autochtones dans leur planification.

➤ ***Favoriser l'assistance financière pour soutenir des partenariats***

L'établissement d'un partenariat entre une compagnie forestière et une communauté autochtone exige beaucoup d'effort des deux parties et la réussite n'est pas garantie. Les programmes de soutien financier existent, mais l'expérience de la scierie Tackipotcikan indique que ces programmes ne sont pas assez bien adaptés aux difficultés particulières des partenariats en foresterie. Le partage de droits de coupe avec les Premières Nations pourrait être une voie à considérer.

➤ ***Favoriser l'éducation des autochtones en foresterie***

Malgré les relations entre les autochtones et le territoire forestier, très peu des membres de Premières Nations suivent une formation professionnelle en foresterie. Les communautés autochtones ont besoin de leurs propres spécialistes tandis que l'industrie et le gouvernement sont privés d'interlocuteurs qui comprennent les deux paradigmes. L'éducation et la formation des jeunes autochtones en gestion forestière fourniront les gens qui seront capables de développer la coexistence.

➤ ***Insister sur les expériences concernant la gestion intégrée et la forêt habitée.***

Les connaissances autochtones concernent notamment la gestion faunique et l'occupation humaine du territoire forestier, mais ces connaissances sont dévalorisées dans une gestion forestière axée sur la production de matière ligneuse. Par contre, la gestion intégrée et le

concept d'une forêt habitée représentent les approches à la gestion qui pourraient bénéficier des connaissances autochtones. Le Québec a déjà entrepris des programmes dans ces domaines, mais les résultats tardent à être appliqués à la gestion de la forêt publique. Une nouvelle reconnaissance de l'importance de ces programmes pourrait également favoriser l'intégration des connaissances et des préoccupations autochtones à la gestion forestière.

➤ ***Reconnaissance des droits autochtones***

La reconnaissance de leurs droits ancestraux est un enjeu d'une première importance pour les Premières Nations, mais c'est un enjeu qui n'entre pas facilement dans le cadre des consultations et des plans forestiers. Pour les autochtones, la gestion de la forêt est surtout une question de leur droit d'occuper et d'utiliser le territoire. La reconnaissance de droits autochtones repose certainement sur les négociations entre les Premières Nations et les deux paliers de gouvernement, mais le cadre de gestion de la forêt doit tenir compte des revendications autochtones concernant leurs droits ancestraux.

Conclusion

La forêt québécoise était occupée par les peuples autochtones depuis plusieurs millénaires, et par l'industrie forestière depuis des siècles. L'avenir de la forêt, des autochtones et de l'industrie repose sur l'établissement d'une coexistence répondant à divers besoins et attentes et aux différentes façons de comprendre et d'utiliser le territoire forestier. L'avancement de cette coexistence ne sera pas facile, mais les expériences en Haute-Mauricie et ailleurs au Québec nous offrent des pistes à explorer et à développer. Ces pistes pourraient également nous aider à trouver des nouvelles façons de faire la foresterie afin de satisfaire aux nombreux intérêts de la société québécoise pour la gestion durable de sa forêt.